Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 42/2026
30 octobre 2026

L'Autorité belge de la Concurrence approuve la création de l'entreprise commune Partena Public par Civadis, CEVI et Partena Business Solutions

Le 28 octobre 2026, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition d'un contrôle conjoint de l'entreprise commune de plein exercice Partena Public par Civadis SA et Centrum voor Informatica NV (ci-après, « CEVI ») ainsi que Partena Business Solutions SA (ci-après, « Partena Business »).

La concentration a été notifiée le 20 octobre 2026 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Civadis et CEVI, filiales de Network Research Belgium (« NRB »), sont deux éditeurs de logiciels et fournisseurs de solutions informatiques destinées aux pouvoirs publics locaux (villes, communes, CPAS), actifs respectivement en Wallonie et à Bruxelles et en Flandre.

Partena Business, filiale de Partena Professional Group, est active dans le secteur des services de la consultance en ressources humaines sur tout le territoire belge. Certaines filiales de Partena Business disposent de l'agrément requis pour exercer en qualité de secrétariat social agréé, tandis que les autres exercent en tant que prestataires de services sociaux non agréés.

Partena Public constituera une entreprise commune de plein exercice qui aura pour objet d'offrir des services de ressources humaines, notamment de gestion de la paie et des salaires, aux employeurs du secteur public (administrations, communes, CPAS, entreprises publiques, etc.).

Dans sa décision du 28 octobre 2026, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter :
Damien Gérard
Auditeur général
Tél : +32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).